OO/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2010- 067 /PRES

promulguant la loi n° 001-2010/AN du

22 janvier 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-019/PRES du 24 septembre 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 22 juillet 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit destinée au Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2010-008/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 03 février 2010 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 001-2010/AN du 22 janvier 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-019/PRES du 24 septembre 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 22 juillet 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit destinée au Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF);

DECRETE

ARTICLE 1:

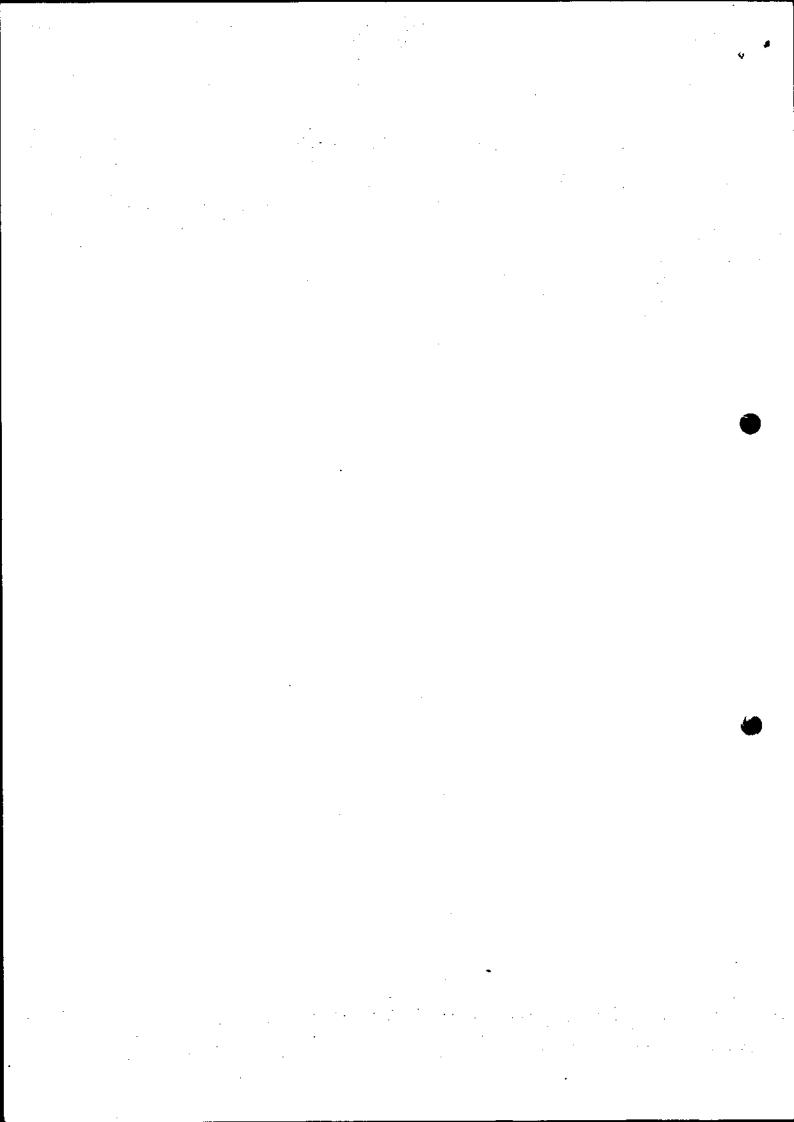
Est promulguée la loi n° 001-2010/AN du 22 janvier 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-019/PRES du 24 septembre 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 22 juillet 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit destinée au Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 février 2010

Blaise COMPAORE



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº 001-2010/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N° 2009-019/PRES DU 24 SEPTEMBRE 2009 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
SIGNE LE 22 JUILLET 2009 A OUAGADOUGOU ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA)
POUR LE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT
DESTINEE AU FONDS D'APPUI AUX ACTIVITES
REMUNERATRICES DES FEMMES (FAARF)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 63-2008/AN du 16 décembre 2008 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 22 janvier 2010 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2009-019/PRES du 24 septembre 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 juillet 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit destinée au Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 22 janvier 2010.

Pour le Président de l'Assemblé quationale, le Premier Vice président

Kanidoua (IABO)

esident de

Le Secrétaire de séance,

Bénilde L. SOMDA